Syndicat National
Des Médecins Biologistes

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 13/12/2023

INFECTIONS RESPIRATOIRES : LE SNMB APPELLE A LA PRISE EN CHARGE DES TESTS PCR PAR L'ASSURANCE MALADIE

Face à l'augmentation du nombre de cas d'infections respiratoires à Mycoplasma pneumoniae, la Direction Générale de la Santé (DGS) vient d'alerter les médecins et leur rappelle de recourir en cas de nécessité diagnostique aux tests PCR des trois virus respiratoires. Le SNMB se réjouit de cette annonce et appelle les pouvoirs publics à aller plus loin. Comme il l'avait fait dès juin 2023[1], il préconise la prise en charge de ces tests PCR triplex respiratoires par l'Assurance Maladie.

Dans ce bulletin, la DGS écrit :

« ***La PCR notamment multiplex est à privilégier*** *permettant un diagnostic précoce.* ***La prise en charge du test PCR par l'assurance maladie n'est actuellement pas possible*** *en ambulatoire. La présente alerte ne doit faire oublier la recherche en premier lieu d'une pneumopathie virale grippale, Covid-19 ou VRS [virus respiratoire syncytial].* »

En juin 2023, le SNMB recommandait déjà de recourir aux tests PCR multiplex Covid/grippe/VRS afin de suivre en temps réel les épidémies d'infections respiratoires. Le suivi épidémiologique rendu possible grâce à la fiabilité des tests PCR multiplex permet une meilleure prise en charge diagnostique et d'éviter la saturation des urgences comme lors de l'hiver 2022.

« *Le SNMB se réjouit de constater que la DGS recommande à son tour de recourir à des tests PCR* », déclare le Dr Jean-Claude Azoulay, président du SNMB. « *Toutefois, il est inhabituel de voir la DGS recommander aux médecins d'effectuer des tests biologiques non pris en charge par la Sécurité Sociale. Comme nous l'avions déjà fait le 30 juin dernier, nous demandons aux pouvoirs publics d'aller plus loin. Afin de favoriser l'accès aux soins, nous estimons que l'Assurance Maladie devrait prendre en charge ces tests qui jouent un rôle clé pour diagnostiquer ces maladies respiratoires et effectuer un suivi épidémiologique indispensable en cette période hivernale.* »

A propos du SNMB

Fondé en 1927, le Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) assure la défense des intérêts professionnels, moraux et matériels de ses membres, quel que soit leur diplôme, et participe à l'organisation et à la promotion de la spécialité de biologie médicale.

www.snmbio.com

Contact Presse

Romain Fachéro – +33 7 57 68 31 09 – romain.fachero@agence-constance.fr